

## BULLETIN D'INSCRIPTION PAPIER

Formations · stages · ateliers — inscription particulier ou professionnel

|                                                                                                                                                                             |                                                                                                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Organisateur :</b> Gérald FERRY EI (entrepreneur individuel)<br>La Lumière de l'Esprit · micro-entreprise<br><b>SIREN :</b> 421 795 295 <b>SIRET :</b> 421 795 295 00052 | <b>Contact :</b> 07 83 65 96 98<br>contact@lalumieredelesprit.fr<br>www.formationaumagnetisme.fr |
| 1 boulevard Gambetta · 11100 Narbonne<br>TVA non applicable - article 293 B du CGI                                                                                          | Réf. bulletin : .....<br>CGV applicables : version du 25/08/2026                                 |

À établir en deux exemplaires ou à conserver avec une copie signée. Utilisable par un particulier ou un professionnel réglant directement la prestation. Ce bulletin ne vaut pas convention de formation professionnelle ni dossier de prise en charge OPCO/CPF.

## 1. PARTICIPANT

|                                           |                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Nom et prénom                             | .....                                                                                                                                                        |
| Adresse                                   | .....                                                                                                                                                        |
| Code postal / ville                       | .....                                                                                                                                                        |
| Téléphone / email                         | .....                                                                                                                                                        |
| Statut de l'inscription                   | <input type="checkbox"/> Particulier <input type="checkbox"/> Professionnel indépendant <input type="checkbox"/> Entreprise / association / employeur payeur |
| Professionnel / payeur<br>(si applicable) | Raison sociale : ..... SIREN/SIRET : .....<br>Représentant / fonction : ..... Email : .....<br>facturation : .....                                           |

☐ Je certifie être majeur(e), disposer de mon discernement et m'inscrire volontairement à la formation choisie.

☐ Si un professionnel ou une entreprise est l'acheteur/payeur, le signataire certifie être habilité à engager cette entité.

## 2. FORMATION / SESSION CHOISIE

**Discipline :** ☐ Magnétisme   ☐ Médiumnité   ☐ Hypno-magnétisme   ☐ Géobiologie

☐ Communication animale   ☐ Autre : .....

|                  |                                                                                                                                                                                                   |
|------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Intitulé exact   | .....                                                                                                                                                                                             |
| Niveau / module  | .....                                                                                                                                                                                             |
| Dates            | Du ...../...../..... au ...../...../.....                                                                                                                                                         |
| Durée / horaires | .....                                                                                                                                                                                             |
| Lieu / ville     | .....                                                                                                                                                                                             |
| Format           | <input type="checkbox"/> Présentiel <input type="checkbox"/> À distance / visio <input type="checkbox"/> E-learning <input type="checkbox"/> Individuel<br><input type="checkbox"/> Autre : ..... |

## 3. PRIX ET RÈGLEMENT

| Prix total | Acompte versé / dû | Solde restant | Échéance du solde     |
|------------|--------------------|---------------|-----------------------|
| ..... €    | ..... €            | ..... €       | ..... / ..... / ..... |

**Mode de règlement :** ☐ Virement   ☐ Chèque   ☐ Espèces (présentiel)   ☐ Carte   ☐ Autre : .....

L'inscription devient définitive après réception du paiement, de l'acompte convenu ou d'une validation écrite expresse de l'organisateur. Pour un contrat conclu à distance ou au cabinet/établissement, le paiement ou l'acompte peut être encaissé dès la validation, notamment par carte bancaire ou virement. Un éventuel droit légal de rétractation reste applicable ; pour un contrat hors établissement, voir la règle spécifique de 7 jours dans les CGV.

Résumé pédagogique des formations : pages 2-3 · Conditions particulières et signatures : page 4 · Rétractation : page 5 · CGV : pages 6-8.

# RÉSUMÉ DES FORMATIONS ET STAGES

Grandes lignes des parcours principaux - version pédagogique du 25 août 2026

## Magnétisme - Niveau 1

2 jours · 14 h · sans prérequis

- Développer les ressentis, l'ancrage, le centrage et la protection énergétique.
- Prendre en main le pendule, les gestes fondamentaux et une trame de séance.
- Mettre en pratique des protocoles guidés, la purification et de premiers repères de géobiologie.

*Présentiel : pratique majoritaire en binôme, démonstrations et corrections.*

## Magnétisme - Niveau 2

2 jours · 14 h · Niveau 1 ou équivalent

- Affiner la lecture énergétique et relier plusieurs observations dans une séance globale.
- Approfondir chakras secondaires, corps subtils, pendule de Thoth, radionique et outils complémentaires.
- Intégrer géobiologie, magnétisme animal et support logiciel dans une pratique supervisée.

*Approfondissement du Niveau 1 ; prérequis à valider en cas de parcours extérieur.*

## Médiumnité - Niveau 1

2 jours · initiation · sans prérequis

- Se centrer, ouvrir et fermer un exercice, et distinguer mental, intuition et perception spontanée.
- Explorer plusieurs canaux : cartes de Zener, psychométrie, lecture aurique, écriture intuitive et symboles.
- Réaliser une première transmission encadrée avec prudence, consentement et possibilité d'erreur.

*Les expériences sont subjectives et spirituelles : aucune preuve, prédiction certaine ou résultat n'est garanti.*

## Médiumnité - Niveau 2

2 jours · Niveau 1 ou équivalent

- Passer de l'exploration personnelle à une guidance structurée pour autrui.
- Travailler accueil, clarification de la demande, connexion, message, clôture et hygiène énergétique.
- Renforcer discernement, formulation éthique, contact défunt et retours supervisés.

*Le module travaille la posture d'accompagnant et le libre arbitre, sans diagnostic ni conseil médical.*

*Repère contractuel : ce résumé présente les grandes lignes. Si la session choisie comporte un programme particulier, celui-ci doit être remis au participant avant signature et annexé au bulletin. Le cadre non médical et non certifiant des pages suivantes s'applique à l'ensemble des parcours.*

# RÉSUMÉ DES FORMATIONS ET STAGES

Géobiologie, hypno-magnétisme et parcours complémentaires

## Géobiologie - Module 1 : terrain

4 jours · débutants acceptés

- Utiliser pendule et baguettes avec une convention claire et une posture de discernement.
- Observer eau, failles, cavités, réseaux géobiologiques, biochamp et champs électromagnétiques.
- Reporter les observations sur plan et construire une cartographie multicouche d'un lieu.

*Ne remplace ni diagnostic médical, ni expertise électrique, géologique ou bâtiment.*

## Géobiologie - Module 2 : énergétique & quantique

3 jours · Module 1 ou expérience équivalente

- Différencier causes matérielles, telluriques, électromagnétiques et hypothèses subtiles avant d'intervenir.
- Étudier mémoires du lieu, présences, entités, passages d'âme, vortex et réseaux cristallins dans le référentiel de l'école.
- Choisir une intervention proportionnée, réversible - ou la non-intervention - puis contrôler ses effets.

*Le terme « quantique » est employé dans un sens énergétique et informationnel, sans validation par la physique quantique.*

## Hypno-magnétisme - Niveau 1

4 jours · initiation · sans prérequis

- Associer ressenti énergétique, pendule et gestes de magnétisme à une relaxation hypnotique structurée.
- Apprendre un entretien de bien-être, un langage non directif et une exploration symbolique prudente.
- Conduire une première séance complète en binôme : préparation, relaxation, pratique énergétique, retour et débriefing.

*Approche complémentaire de bien-être : ni diagnostic, ni traitement, ni psychothérapie.*

## Autres parcours et stages

Selon programmation et fiche de session

- Pack Magnétisme N1 + N2 : progression coordonnée des deux niveaux (28 h au total).
- Retraite Magnétisme & perceptions subtiles : 5 jours pour pratiquer, affiner le discernement et tester plusieurs terrains après acquisition de bases solides.
- Cycle de maîtrise : parcours long avec pratique, approfondissements et supervision. Communication animale : ateliers/sessions proposés selon l'agenda.

*Pour ces formats variables, durée, prérequis, contenu exact et tarif doivent être précisés sur le bulletin ou une annexe remise avant signature.*

*Repère contractuel : ce résumé présente les grandes lignes. Si la session choisie comporte un programme particulier, celui-ci doit être remis au participant avant signature et annexé au bulletin. Le cadre non médical et non certifiant des pages suivantes s'applique à l'ensemble des parcours.*

# CONDITIONS PARTICULIÈRES, ACCEPTATION ET SIGNATURES

## 4. DOCUMENTS ET INFORMATIONS REÇUS AVANT SIGNATURE

- ☐ Je reconnais avoir reçu les caractéristiques essentielles de la formation : résumé pédagogique des pages 2 et 3, programme/contenu applicable à la session choisie, niveau ou prérequis éventuels, dates, durée, lieu ou modalité, prix et modalités de paiement.
- ☐ Je reconnais avoir reçu avant signature un exemplaire des CGV « La Lumière de l'Esprit - Gérald FERRY », version du 25/08/2026, et les accepter sous réserve des dispositions légales impératives.
- ☐ Je reconnais que les pratiques dites « énergétiques » sont enseignées dans un cadre de bien-être, d'exploration et de pédagogie : elles ne constituent ni acte, diagnostic ou traitement médical/paramédical, ni psychothérapie, et ne remplacent pas un suivi de santé.
- ☐ Je reconnais que cette prestation est proposée hors dispositif de formation professionnelle, n'est ni diplômante ni certifiante par l'État et ne confère aucune qualification professionnelle réglementée. L'attestation éventuelle constate uniquement la participation ou le niveau interne suivi.
- ☐ Si je suis professionnel ou si une entreprise règle la prestation, je reconnais que ce seul statut ne transforme pas la prestation en action de formation professionnelle ; le présent bulletin ne vaut pas convention de formation professionnelle.
- ☐ Je m'engage à respecter le cadre, les consignes, la confidentialité des échanges et les droits de propriété intellectuelle relatifs aux supports pédagogiques.
- Date de remise des CGV au participant : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

**IMPORTANT - CADRE ÉNERGÉTIQUE / NON MÉDICAL / HORS FORMATION PROFESSIONNELLE.** Les pratiques énergétiques relèvent ici du bien-être et de la pédagogie, ne remplaçant pas un suivi de santé et ne sont ni diplômantes ni certifiantes par l'État. Voir les CGV, articles 2 et 3.

## 5. ANNULATION, RÉTRACTATION, PAIEMENT ET DÉBUT DE LA PRESTATION

**Conditions commerciales d'annulation :** hors exercice d'un éventuel droit légal de rétractation, remboursement intégral à plus de 30 jours du début ; à moins de 30 jours, aucun remboursement sauf force majeure dûment justifiée. **FORMATION COMMENCÉE :** hors droit légal de rétractation applicable, le prix global et forfaitaire est dû en totalité ; absence, arrivée tardive, abandon ou départ anticipé imputable au participant : aucune réduction ni remboursement. En cas d'annulation par l'organisateur, les sommes versées sont remboursées.

**Mode de conclusion du contrat :** ☐ au cabinet / établissement ☐ à distance (courrier, email, téléphone) ☐ hors établissement

**Professionnel :** pas de rétractation de 14 jours automatique. Pour certains contrats conclus hors établissement, l'article L. 221-3 peut étendre les protections si l'acheteur emploie au plus 5 salariés ET si l'objet du contrat est hors de son activité principale. Salariés : ☐ ≤ 5 ☐ > 5 | Objet dans l'activité principale : ☐ Oui ☐ Non

Contrat conclu à distance ou hors établissement : le consommateur bénéficie en principe d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat pour une prestation de services. Le formulaire type figure en page 5.

**Paiement :** pour un contrat conclu à distance, le délai de rétractation n'est pas un délai de blocage bancaire. Le prix ou l'acompte peut être encaissé dès l'inscription, y compris par carte bancaire ou virement. En cas de rétractation valable, le remboursement est effectué dans les conditions légales.

### SESSION COMMENÇANT AVANT L'EXPIRATION DES 14 JOURS - DEMANDE EXPRESSE

☐ Je demande expressément que l'exécution de la prestation commence avant l'expiration de mon délai de rétractation. Je reconnais qu'en cas de rétractation légalement valable après le début mais avant l'achèvement, le montant dû est celui prévu par l'article L. 221-25 du Code de la consommation ; après exécution complète, je ne disposerai plus du droit de rétractation dans les conditions légales. Initiales : \_\_\_\_

Le paiement ou la proximité de la date de session ne valent pas, à eux seuls, renonciation au droit de rétractation : la présente demande formalise expressément le commencement anticipé de l'exécution.

**Accès e-learning / contenus numériques immédiats (si applicable) :** ☐ Je demande l'accès immédiat au contenu avant la fin du délai de rétractation. ☐ Je reconnais qu'après fourniture effective du contenu ou activation de l'accès dans les conditions prévues par les CGV, je peux perdre mon droit de rétractation.

Contrat hors établissement : lorsque l'article L. 221-10 du Code de la consommation s'applique, aucun paiement ni aucune contrepartie ne peut être reçu pendant les 7 jours suivant la conclusion du contrat, sauf exception légale. Cette règle est distincte du délai de rétractation de 14 jours.

Encaissement possible à partir du : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_.

## 6. DONNÉES PERSONNELLES ET COMMUNICATION

Les données nécessaires servent à gérer l'inscription, la session, la facturation et les échanges contractuels. Les communications commerciales ne sont envoyées qu'en cas d'accord lorsque celui-ci est requis. Droits d'accès, rectification, opposition, effacement ou limitation : contact@lalumieredelesprit.fr.

☐ Optionnel : j'accepte de recevoir les prochaines dates et actualités de l'Académie. Consentement retirable à tout moment.

### Droit à l'image (facultatif - sans incidence sur l'inscription) :

Prise de vue : ☐ J'AUTORISE ☐ JE N'AUTORISE PAS la prise de photos/vidéos où je suis identifiable pendant la session.

Diffusion : ☐ J'AUTORISE ☐ JE N'AUTORISE PAS leur utilisation gratuite pour présenter/promouvoir La Lumière de l'Esprit sur formationaumagnetisme.fr, Facebook, Instagram, LinkedIn, YouTube et supports imprimés/numériques.

Durée : 5 ans à compter de la signature (France et internet). Retrait pour l'avenir : contact@lalumieredelesprit.fr. Témoignages personnels exclus. Initiales : \_\_\_\_

## 7. ENGAGEMENT ET SIGNATURES

En signant, le participant demande son inscription et accepte le présent bulletin et les CGV 2026 remises. Il reconnaît le cadre énergétique et non médical, ainsi que l'absence de caractère diplômant, certifiant ou de formation professionnelle au sens du Code du travail. Si l'acheteur est un professionnel distinct, son signataire accepte les conditions contractuelles et certifie être habilité à l'engager.

| PARTICIPANT                    | ACHETEUR PROFESSIONNEL<br>(si différent)    | ORGANISATEUR                  |
|--------------------------------|---------------------------------------------|-------------------------------|
| Fait à : .....                 | Raison sociale : .....                      | Fait à : .....                |
| Le : ...../...../.....         | Nom / fonction : .....                      | Le : ...../...../.....        |
| Signature « Lu et approuvé » : | Le : ...../...../..... Signature / cachet : | Gérald FERRY EI - Signature : |

**Documents remis :** ☐ copie du bulletin signé ☐ CGV 2026 ☐ formulaire type de rétractation

Réclamation : Gérald FERRY EI - La Lumière de l'Esprit, 1 boulevard Gambetta, 11100 Narbonne - contact@lalumieredelesprit.fr  
Médiation de la consommation (consommateurs uniquement) : CM2C - 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris - www.cm2c.net

# FORMULAIRE TYPE DE RÉTRACTATION

À compléter et renvoyer uniquement si un droit de rétractation est applicable. Pour un acheteur professionnel, voir les conditions particulières de l'article L. 221-3 du Code de la consommation indiquées en page 4.

Vous pouvez exercer votre droit de rétractation par toute déclaration dénuée d'ambiguïté, notamment par courrier ou par email, avant l'expiration du délai applicable. L'utilisation de ce formulaire n'est pas obligatoire.

## A. À L'ATTENTION DU PROFESSIONNEL

Gérald FERRY EI (entrepreneur individuel) - La Lumière de l'Esprit  
SIREN 421 795 295 · SIRET 421 795 295 00052  
1 boulevard Gambetta - 11100 Narbonne  
Email : contact@lalumieredelesprit.fr · Tél. : 07 83 65 96 98

## B. NOTIFICATION DE RÉTRACTATION

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation de services suivante :

**Formation / prestation :** .....

**Date(s) prévue(s) :** .....

**Contrat / inscription conclu(e) le :** .....

Nom et prénom / raison sociale du demandeur : .....

Adresse du demandeur : .....

.....

**Téléphone / email (facultatif) :** .....

| DATE              | SIGNATURE DU DEMANDEUR<br>(si formulaire envoyé sur papier) |
|-------------------|-------------------------------------------------------------|
| ...../...../..... |                                                             |

## C. RAPPEL SUR LE DÉLAI

- Consommateur : pour un contrat conclu à distance ou hors établissement, le délai légal de rétractation est en principe de 14 jours à compter de la conclusion du contrat pour une prestation de services. Pour un contrat à distance, un paiement peut néanmoins être encaissé dès l'inscription.
- Professionnel : l'article L. 221-3 ne vise que certains contrats conclus hors établissement (au plus 5 salariés et objet hors activité principale).
- Si vous avez demandé expressément que la prestation commence avant la fin de ce délai et vous vous rétractez après le début de l'exécution mais avant son achèvement, vous restez redevable d'un montant proportionnel aux services effectivement fournis jusqu'à votre notification.
- Lorsque la prestation est entièrement exécutée avant la fin du délai, avec votre accord préalable exprès et votre reconnaissance de la perte du droit après exécution complète, le droit de rétractation ne peut plus être exercé pour cette prestation.
- Pour un contenu numérique ou un accès e-learning fourni immédiatement, les règles spécifiques prévues dans les CGV s'appliquent lorsque vous avez donné votre accord exprès à la fourniture immédiate et reconnu les conséquences sur votre droit de rétractation.

Formulaire établi d'après le modèle réglementaire prévu à l'annexe de l'article R221-1 du Code de la consommation. Références utiles : articles L221-18, L221-25 et L221-28 ; pour les contrats hors établissement, article L221-10.

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE 2026

Formations · stages · ateliers · contenus pédagogiques associés  
Version harmonisée du 25 août 2026 - paiement et rétractation clarifiés

**Prestataire :** Gérald FERRY EI (entrepreneur individuel) - La Lumière de l'Esprit

**Identifiants :** SIREN 421 795 295 - SIRET 421 795 295 00052

**Adresse :** 1 boulevard Gambetta - 11100 Narbonne

**Contact :** 07 83 65 96 98 - [contact@lalumieredelesprit.fr](mailto:contact@lalumieredelesprit.fr) - [www.formationaumagnetisme.fr](http://www.formationaumagnetisme.fr)

Ces CGV sont conçues pour être utilisées avec le bulletin d'inscription papier. Les conditions particulières renseignées et signées sur le bulletin (session, prix, modalités de paiement, statut particulier/professionnel, consentements optionnels) complètent les présentes CGV. Les dispositions légales impératives demeurent applicables.

## ARTICLE 1 - CHAMP D'APPLICATION ET CLIENTS

Les présentes CGV régissent les inscriptions aux formations, stages, ateliers, initiations et, lorsqu'ils sont associés à l'inscription, les contenus pédagogiques numériques ou e-learning proposés par Gérald FERRY EI - La Lumière de l'Esprit. Le client peut être un particulier, un participant professionnel, une entreprise, une association ou un employeur payeur. Le participant et l'acheteur/payeur peuvent être des personnes distinctes.

Toute inscription, signature du bulletin, validation écrite ou paiement implique l'acceptation des présentes CGV. Les conditions particulières inscrites sur le bulletin prévalent en cas de précision spécifique expressément acceptée.

## ARTICLE 2 - CADRE ÉNERGÉTIQUE, NON MÉDICAL ET ABSENCE DE GARANTIE

Les enseignements liés notamment au magnétisme, à la médiumnité, à l'hypnomagnétisme, à la géobiologie, à la radiesthésie et aux pratiques dites énergétiques sont proposés dans un cadre pédagogique, expérientiel, de bien-être, de développement personnel ou d'exploration spirituelle.

- Ils ne constituent ni acte médical ou paramédical, ni diagnostic, traitement, prescription ou psychothérapie.
- Ils ne remplacent pas un avis, un suivi ou un traitement médical ou psychologique et ne doivent pas conduire à le retarder, le modifier ou l'interrompre sans l'avis du professionnel de santé compétent.
- Les termes tels que énergie, soin, nettoyage, libération, blocage, taux vibratoire ou termes similaires sont employés dans un sens symbolique, énergétique, spirituel ou pédagogique et non comme des affirmations médicales ou scientifiques conventionnelles.
- Aucun résultat, guérison, amélioration ou effet déterminé n'est garanti. Les ressentis et expériences peuvent varier d'une personne à l'autre.

## ARTICLE 3 - NATURE DES FORMATIONS - HORS DISPOSITIF DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Sauf convention spécifique écrite indiquant expressément le contraire, les prestations couvertes par ce bulletin sont proposées hors du dispositif de la formation professionnelle continue. Le bulletin d'inscription ne vaut ni contrat ni convention de formation professionnelle et n'emporte aucune promesse de financement ou de prise en charge par le CPF, un OPCO ou un autre organisme.

Le fait qu'un participant exerce déjà une activité professionnelle, ou qu'une entreprise règle le prix, ne transforme pas à lui seul la prestation en action de formation professionnelle. Les attestations éventuellement remises constatent la présence, la participation, le niveau interne suivi et/ou les apprentissages abordés ; elles ne constituent ni diplôme d'État, ni titre RNCP, ni certification professionnelle reconnue par l'État, ni qualification médicale ou autorisation d'exercer une profession réglementée.

## ARTICLE 4 - CONDITIONS DE PARTICIPATION ET SÉCURITÉ DU CADRE

Les formations visées par ce bulletin sont réservées aux personnes majeures disposant de leurs capacités de discernement et participant volontairement. Le participant s'engage à respecter les consignes, les autres personnes, le cadre pédagogique, la confidentialité et les règles de sécurité.

L'organisateur peut refuser, suspendre ou interrompre une participation lorsque l'état, le comportement, les attentes ou les circonstances rendent la participation incompatible avec la sécurité, le discernement ou le bon déroulement de la session. Une exclusion motivée par un comportement agressif, menaçant, harcelant, dangereux, fortement perturbateur, par l'usage de substances altérant le discernement, ou par une captation non autorisée, ne donne pas lieu à remboursement de la partie de prestation rendue impossible du fait du participant, sous réserve des règles impératives applicables.

## ARTICLE 5 - INSCRIPTION, PRIX, PAIEMENT ET ENCAISSEMENT

L'inscription devient définitive après réception du paiement total, de l'acompte convenu ou d'une validation écrite expresse de l'organisateur. Le prix applicable est celui figurant sur le bulletin, le devis ou le document de réservation accepté. Les prix sont exprimés en euros. TVA non applicable - article 293 B du CGI, sous réserve de l'évolution du régime fiscal.

Sauf condition particulière, un acompte peut être demandé à l'inscription et le solde est dû au plus tard 7 jours avant le début de la session ou le premier jour lorsque cela a été expressément accepté. Pour un contrat conclu à distance ou au cabinet/établissement, le paiement ou l'acompte peut être encaissé dès la conclusion, notamment par carte bancaire ou virement. Le délai de rétractation éventuel n'est pas un délai d'attente d'encaissement ; s'il est valablement exercé, le remboursement intervient dans les conditions légales.

## ARTICLE 6 - PARTICULIERS ET ACHETEURS PROFESSIONNELS

Le statut de professionnel n'exclut pas toutes les protections du Code de la consommation dans tous les cas. Pour certains contrats conclus hors établissement entre professionnels, les dispositions visées à l'article L. 221-3 du Code de la consommation peuvent notamment s'appliquer lorsque l'objet du contrat n'entre pas dans le champ de l'activité principale du professionnel sollicité et que celui-ci emploie au plus cinq salariés. Le bulletin prévoit des cases permettant de documenter cette situation.

Lorsque l'acheteur/payeur est une personne morale ou un professionnel distinct du participant, son signataire déclare être habilité à engager l'entité concernée. Les droits propres au participant concernant son image, ses données personnelles et son intégrité restent personnels et ne peuvent être consentis à sa place par le seul payeur, sauf représentation légalement valable.

## ARTICLE 7 - DROIT DE RÉTRACTATION, ENCAISSEMENT ET DÉBUT ANTICIPÉ

Lorsque la loi le prévoit pour un contrat conclu à distance ou hors établissement, le consommateur dispose en principe de 14 jours à compter de la conclusion du contrat de prestation de services pour exercer son droit de rétractation. L'encaissement d'un paiement lors d'un contrat conclu à distance ne supprime pas ce droit lorsqu'il existe.

Si la prestation doit commencer avant l'expiration des 14 jours, le client peut en demander expressément le commencement anticipé. En cas de rétractation légalement valable après le début mais avant l'achèvement, le montant dû est déterminé conformément à l'article L. 221-25 du Code de la consommation, proportionnellement au service effectivement fourni jusqu'à la notification. Après exécution complète, le droit de rétractation est perdu lorsque les conditions légales sont réunies. La règle « formation commencée = formation due » de l'article 9 s'applique uniquement en dehors d'un droit légal de rétractation encore applicable.

Pour un contrat hors établissement soumis à l'article L. 221-10 du Code de la consommation, aucun paiement ni aucune contrepartie ne peut être reçu avant l'expiration de 7 jours à compter de la conclusion, sauf exception légale. Cette interdiction est distincte du délai de rétractation de 14 jours et ne s'applique pas, par principe, aux contrats simplement conclus à distance. Références : articles L. 221-18, L. 221-24, L. 221-25, L. 221-28 et L. 221-10.

## ARTICLE 8 - E-LEARNING ET CONTENUS NUMÉRIQUES

Lorsqu'un accès e-learning, un PDF, un audio, une vidéo ou un autre contenu numérique est fourni immédiatement, les règles spécifiques du droit de rétractation applicables aux contenus numériques sont respectées. Lorsque la loi l'exige, l'accès immédiat et les conséquences sur le droit de rétractation font l'objet d'un accord exprès distinct du client. Les contenus numériques sont réservés à l'usage autorisé du client et restent soumis aux règles de propriété intellectuelle ci-dessous.

## ARTICLE 9 - ANNULATION PAR LE PARTICIPANT

En dehors de l'exercice d'un éventuel droit légal de rétractation applicable :

- annulation plus de 30 jours avant le début de la formation : remboursement intégral des sommes versées ;
- annulation moins de 30 jours avant le début : aucun remboursement, sauf force majeure dûment justifiée et appréciée au regard des circonstances et des obligations légales ;
- **FORMATION COMMENCÉE - PRIX GLOBAL, FORFAITAIRE ET INDIVISIBLE** : dès le commencement de la session, le prix total reste dû. La formation forme un ensemble pédagogique dont les séquences ne sont pas vendues séparément ; le prix couvre notamment la place réservée dans un groupe à effectif limité, la préparation et l'organisation pédagogiques, la mobilisation du formateur, le programme collectif et, selon la formation, les supports remis ou accessibles. Une absence, une arrivée tardive, un abandon ou un départ anticipé imputable au participant ne donne lieu à aucune réduction ni remboursement, sous réserve des dispositions légales impératives.

Un report peut être proposé à titre strictement commercial, selon les places disponibles et les contraintes d'organisation ; il ne constitue pas un droit acquis sauf accord écrit contraire.

## ARTICLE 10 - ANNULATION OU REPORT PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur peut annuler ou reporter une session en cas de force majeure, maladie ou indisponibilité de l'intervenant, nombre insuffisant de participants, problème de salle, difficulté technique majeure ou autre circonstance empêchant raisonnablement la prestation. En cas d'annulation, les sommes versées pour la prestation annulée sont remboursées. En cas de report, le participant peut accepter la nouvelle date ou demander le remboursement des sommes versées s'il ne peut y participer. Les frais annexes engagés par le participant (transport, hébergement, restauration, congés ou perte de revenus) ne sont pas pris en charge, sauf disposition légale impérative contraire.

## ARTICLE 11 - CONFIDENTIALITÉ ET CAPTATIONS PAR LES PARTICIPANTS

Les informations personnelles, expériences, témoignages et échanges partagés par les participants dans le cadre d'une session sont confidentiels. Toute captation sonore, photographique ou vidéo par un participant est interdite sans autorisation préalable de l'organisateur et, lorsque des personnes sont identifiables, sans les autorisations nécessaires de celles-ci.

## ARTICLE 12 - DROIT À L'IMAGE

La participation à une formation n'emporte aucune autorisation implicite d'utiliser l'image du participant. Le refus d'être photographié, filmé ou diffusé n'a aucun effet sur son droit de participer.

Le bulletin comporte un consentement facultatif et distinct permettant au participant de choisir séparément la prise de vue et l'utilisation/diffusion des images sur lesquelles il est identifiable. L'autorisation de diffusion, si elle est donnée, précise la finalité, les principaux supports, la durée et le périmètre de diffusion. Elle est consentie sans rémunération et n'autorise pas la vente de l'image du participant à des tiers.

Le participant peut demander l'arrêt des utilisations futures autorisées en écrivant à [contact@lalumieredelesprit.fr](mailto:contact@lalumieredelesprit.fr). Cette demande ne remet pas en cause les utilisations licitement réalisées avant sa réception ni, matériellement, les exemplaires imprimés déjà produits. Les témoignages personnels, citations nominatives ou récits intimes ne sont pas couverts par la seule autorisation d'image et nécessitent un accord distinct lorsqu'ils sont destinés à être publiés.

## **ARTICLE 13 - ATTESTATIONS, SUPPORTS ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Les supports, manuels, fiches, protocoles, vidéos, audios, textes, schémas, exercices et contenus remis ou accessibles restent protégés par le droit de la propriété intellectuelle. Sauf autorisation écrite, ils sont destinés à un usage personnel dans le cadre de la formation suivie. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne, revente ou transmission non autorisée est interdite.

Une attestation de présence, de participation ou de suivi peut être remise. Sa portée est limitée à ce qui y est expressément indiqué et elle ne confère aucune reconnaissance officielle autre que celle mentionnée dans le document.

## **ARTICLE 14 - DONNÉES PERSONNELLES ET COMMUNICATION**

Les données nécessaires sont traitées afin de gérer l'inscription, la relation contractuelle, l'organisation de la session, la facturation, les obligations comptables et les échanges liés à la prestation. Elles sont conservées pendant les durées nécessaires à ces finalités et aux obligations légales applicables.

Les communications commerciales ou actualités sont distinctes des messages nécessaires à l'exécution du contrat. Lorsqu'un consentement est requis, elles ne sont adressées que si la case optionnelle correspondante a été cochée et ce consentement peut être retiré à tout moment. Les traitements liés à l'image sont conditionnés par l'autorisation spécifique lorsqu'elle est nécessaire.

Le client peut exercer, selon les conditions prévues par la réglementation, ses droits d'accès, rectification, opposition, effacement et limitation en écrivant à [contact@lalumieredelesprit.fr](mailto:contact@lalumieredelesprit.fr). La politique de confidentialité du site complète ces informations.

## **ARTICLE 15 - RESPONSABILITÉ DU PARTICIPANT ET LIMITES**

Le participant demeure responsable de ses décisions, de l'usage qu'il fait des enseignements et de la manière dont il transpose les pratiques après la formation. La responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée du fait d'un usage contraire aux consignes, d'une interprétation personnelle, d'une attente de résultat incompatible avec le cadre annoncé, de la dissimulation d'une information importante ou d'une interruption/modification de soins décidée par le participant sans avis médical.

## **ARTICLE 16 - FORCE MAJEURE**

Aucune partie n'est responsable d'un manquement résultant d'un événement répondant aux critères de la force majeure en droit français. Selon les circonstances, la prestation pourra être reportée, adaptée ou annulée. Les obligations de remboursement éventuellement applicables restent celles prévues par la loi et par l'article 10.

## **ARTICLE 17 - RÉCLAMATION ET MÉDIATION DE LA CONSOMMATION**

Toute réclamation doit être adressée par écrit à Gérald FERRY EI - La Lumière de l'Esprit, 1 boulevard Gambetta, 11100 Narbonne, ou à [contact@lalumieredelesprit.fr](mailto:contact@lalumieredelesprit.fr), en précisant la prestation concernée et les éléments utiles à son traitement.

Après réclamation préalable restée sans solution satisfaisante, le client consommateur peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation désigné : CM2C - Centre de la Médiation de la Consommation de Conciliateurs de Justice, 49 rue de Ponthieu, 75008 Paris - [www.cm2c.net](http://www.cm2c.net). Ce dispositif de médiation est destiné aux litiges de consommation et ne s'applique pas automatiquement aux litiges entre professionnels.

## **ARTICLE 18 - DROIT APPLICABLE, LITIGES ET ACCEPTATION**

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Les parties recherchent prioritairement une solution amiable. Pour un client consommateur, les règles impératives de compétence juridictionnelle demeurent applicables. Pour les relations professionnelles lorsque la loi permet une clause attributive de compétence et sous réserve de sa validité, les litiges relèvent des juridictions compétentes du ressort de Narbonne.

Le client reconnaît avoir reçu ou avoir pu consulter les présentes CGV avant de s'engager. La signature du bulletin d'inscription confirme leur acceptation, sans préjudice des droits auxquels la loi interdit de renoncer.

Document contractuel à conserver avec le bulletin d'inscription signé et, lorsque le droit de rétractation est applicable, le formulaire type de rétractation. Pour le droit à l'image et la prospection commerciale, seules les cases optionnelles effectivement cochées valent choix du participant.